

**FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE CHANGEMENT POUR UN ORGANISME DE FORMATION
D'INSTRUCTEUR ULM**

Organisme de formation d'instructeur ULM

Nom	
Numéro d'Agrément	

Date de la notification :

Date prévue du changement :

<input type="checkbox"/> Changement nécessitant l'approbation de l'Autorité	<input type="checkbox"/> Changement sans approbation de l'Autorité
<input type="checkbox"/> Nom de la structure	<input type="checkbox"/> Organigramme
<input type="checkbox"/> Adresse du siège social	<input type="checkbox"/> Liste des aéronefs
<input type="checkbox"/> Noms du responsable pédagogique et/ou des délégués	<input type="checkbox"/> Liste des formateurs
<input type="checkbox"/> Bases	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :
<input type="checkbox"/> Locaux et capacité d'accueil	
<input type="checkbox"/> Liste des formations proposées	
<input type="checkbox"/> Ajout, retrait ou modification d'un programme	

NATURE ET DESCRIPTION :

--

Visa du Responsable Pédagogique ou de son délégué

Nom Prénom	Signature

**FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE CHANGEMENT POUR UN ORGANISME DE FORMATION
D'INSTRUCTEUR ULM**

PROCEDURE DE NOTIFICATION D'UN CHANGEMENT POUR UN ORGANISME DE FORMATION IULM

Envoyer à la DSAC/IR :

- Le formulaire de notification de changement pour un organisme de formation IULM signé
- La nouvelle version intégrale de la partie « administrative » du dossier d'agrément
- Si impactées par le changement, les documents pertinents de :
 - La partie « Annexes » du dossier d'agrément
 - La partie « Formation » du dossier d'agrément

Le changement nécessitant l'accord préalable de l'Autorité, pourra nécessiter un audit ou une visite d'inspection. Il pourra être mis en œuvre dès réception de l'approbation de la DSAC/IR.

Pour tous les autres changements, ils sont effectifs dès la notification par l'organisme à l'Autorité.

Pour information, le délai standard de traitement par l'Autorité des demandes de modifications majeures est de 30 jours à compter de la date de réception d'un dossier complet.